

ATTENTION ! 

MONOXYDE DE CARBONE : COMMENT PRÉVENIR LES INTOXICATIONS



Le monoxyde de carbone est un gaz toxique. En région Centre-Val de Loire, en 2013, 146 personnes ont été intoxiquées dont 3 sont décédées. Les intoxications domestiques dans l'habitat représentaient 85 % des cas. Le monoxyde de carbone peut être émis par tous les appareils à combustion (chaudière, chauffage d'appoint, poêle, groupe électrogène, cheminée...).

Pour éviter les intoxications, des gestes simples existent :

- Avant l'hiver, faire impérativement entretenir les appareils de chauffage et de production d'eau chaude à combustion par un professionnel qualifié ;
- Faire ramoner les conduits d'évacuation des fumées par un professionnel qualifié ;
- Ne jamais se chauffer avec des appareils non destinés à cet usage (réchaud de camping, four, brasero, barbecue, cuisinière, etc.) ;
- N'utiliser sous aucun prétexte un groupe électrogène dans un lieu fermé (maison, cave, garage...) : ce dernier doit impérativement être placé à l'extérieur des bâtiments ;
- Ne jamais utiliser de façon prolongée un chauffage d'appoint à combustion (poêle à pétrole, ...) : au bout de quelques heures, l'appareil risque de ne plus bien fonctionner et de dégager du monoxyde de carbone ;
- Aérer quotidiennement l'habitation et ne jamais obstruer les grilles de ventilation, même par temps froid.

En savoir plus www.prevention-maison.fr 

INSTITUT NATIONAL DE PRÉVENTION ET D'ÉDUCATION POUR LA SANTÉ (INPES)



Châtillon-le-Roi Infos

Ce nouveau numéro a pour objectif premier de vous informer des nouveautés dans l'instruction des demandes d'urbanisme. Vous y trouverez également les prochains évènements et réunions d'information mises en place par votre communauté de communes.

Enfin, l'hiver approche, n'oubliez pas de faire entretenir vos appareils de chauffage afin de prévenir les risques d'intoxication au monoxyde de carbone.

Bonne lecture,

La commission communication.

Instruction des demandes d'urbanisme

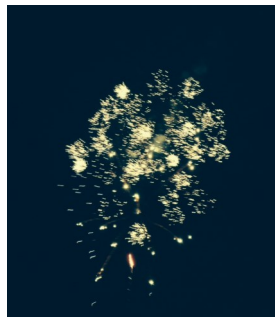
- La loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) du 24 mars 2014 a réformé le régime d'instruction des demandes d'urbanisme. La principale évolution concerne la fin de la mise à disposition gratuite des services de l'Etat. Pour notre commune, l'échéance est fixée au 1er janvier 2017.
- Le conseil municipal, dans sa délibération du 7 avril dernier, a décidé d'anticiper cette réforme et d'adhérer au service mis en place par la Communauté de Communes Beauce Gâtinais (CCBG).
- Ainsi, à compter du 1er octobre prochain, les demandes déposées en mairie seront transmises pour instruction aux services de la CCBG.

Retour sur la fête des voisins et le feu d'artifice

Le samedi 5 septembre dernier, plus de 60 châillonnais ont répondu à l'invitation de l'ASCC en partageant leurs spécialités culinaires.



La soirée s'est terminée par le feu d'artifice offert par la commune.



Dernière manifestation

Prochains événements

Vous êtes parents, futurs parents, assistantes maternelles, adolescents, ces rendez-vous, organisés par la CCPNL, vous concernent

Mercredi 30 septembre, portes ouvertes du RAM « La cabane à malice » (Réseau d'assistantes maternelles) à Outarville

Jeudi 1er octobre intervention de la Mission Locale à 19 h à la salle des fêtes de Bazoches-les-Gallerandes,

Mercredi 4 novembre réunion publique avec la CAF, lancement d'un diagnostic partagé à 18h45 à la salle de fêtes de Charmont afin de connaître puis répondre à vos besoins.

Pour plus d'information, retrouver les affiches sur le site de la commune www.chatillon-le-roi ou sur le panneau d'affichage communal.

Révision des listes électorales, une permanence sera tenue en mairie **mercredi 30 septembre** entre 10 h et 12 h pour vous permettre de vous inscrire.

Balayage des rues le **mardi 6 octobre**. La présence des voitures dans les rues n'est pas souhaitée.

Relevé des compteurs d'eau le **vendredi 9 octobre**, entre 8h et 13 h. Merci de décacher vos compteurs et dégager les abords. En cas d'absence, veuillez déposer vos relevés en mairie avant le 9 octobre.

Les permanences de mairie ne seront pas assurées le **vendredi 9** et le **mardi 13 octobre** pour cause de relevé des compteurs d'eau et d'une formation relative à l'organisation du prochain recensement qui aura lieu en janvier et février 2016. Une information vous sera faite prochainement à ce sujet. En cas de besoin, laisser un message téléphonique ou sur le site de la commune.